

1 - Exercice 2011 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément aux articles L 2122.23 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Comptabilité

Signature d'un avenant à la convention / contrat de prêt signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon

Par une convention / contrat de prêt signée en date du 24 novembre 2009, la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon a accordé à la Ville de Besançon une aide financière d'un montant total de 55 000 € sous forme d'une subvention (18 000 €) et d'un prêt sans intérêt (37 000 €) pour les travaux de rénovation de la MJC de Palente.

La Ville de Besançon ayant encaissé le prêt courant avril 2011, un avenant à la convention / contrat de prêt a été signé le 11 avril 2011 afin de fixer la date d'échéance du prêt au 1^{er} juin de chaque année à compter de 2011.

II - Avenants aux marchés de fournitures, prestations de services et travaux inférieurs à 10 % :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5% (uniquement pour les marchés formalisés)
Département Eau et Assainissement Renouvellement des conduites d'eau potable et des branchements plomb des rues Oratoire, Carriers, Sentier et Gouille Avenant n° 1 : travaux et délais supplémentaires	SARL Heitmann 25410 VELESMES ESSARTS	139 318,00 € HT	+ 13 850,00 € HT	Pas de CAO
Département Architecture et Bâtiments Mairie 2, rue Mégevand Remplacement de menuiseries extérieures Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires	GIRARDET 25300 ARÇON	178 272,17 € TTC	+ 2 406,83 € TTC	Pas de CAO

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5% (uniquement pour les marchés formalisés)
Réfectoire Condorcet Réfection de la couverture Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires	CLAUDE Couverture 25320 CHEMAUDIN	74 301,14 € TTC	+ 1 860,98 € TTC	Pas de CAO
Boutique Jeanne Antide Réaménagement des locaux de l'ancien fourneaux économique et transfert de l'accueil de jour des sans-abris Lot n°6 menuiseries intérieures bois Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires	VD MENUISERIE 4, rue des Jonquilles BP 52037 25110 BAUME-LES-DAMES	34 427,17 € TTC	+ 2 009 € TTC	Pas de CAO

III - Marchés de fournitures et prestations de services compris entre 90 000 € HT et 300 000 € HT et marchés de travaux compris entre 90 000 € HT et 5 150 000 € HT :

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Direction Grands Travaux PAE Châteaufarine Aménagement de la rue René Char	13/04/2011	Groupement d'entreprises EUROVIA / BONNEFOY 119 fbg de Besançon 25200 MONTBELIARD	974 502,50 € HT
Direction Maîtrise de l'Energie Travaux de remplacement de 9 échangeurs sur le réseau de chauffage urbain	18/04/2011	COFELY - GDF SUEZ 9 rue Edouard Belin BP 2089 25051 BESANÇON CEDEX	390 850,96 € HT

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prendre acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.